



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 12 août 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2024-08-280 / FORMATION SUR LA GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE

Sur la proposition de la conseillère Joséane Turgeon et appuyée par le conseiller Éric Morissette

D'AUTORISER la participation du conseiller Jacques Pépin à la formation Gestion Financière Municipale en classe virtuelle organisée par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) les 22 et 23 octobre 2024;

• **D'ASSUMER** toutes les dépenses liées à la participation dont les frais d'inscription sont de 499\$ Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **14 août 2024**.

Karl Peguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier